



Assemblée générale

Distr. générale
29 janvier 2001

Cinquante-cinquième session
Point 94, a, de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sur le rapport de la Deuxième Commission (A/55/581/Add.1)]

55/190. Respect des engagements et application des politiques convenus dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et application de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement

L'Assemblée générale,

Réaffirmant l'importance et la validité toujours actuelle de la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, figurant en annexe à sa résolution S-18/3 du 1^{er} mai 1990, et de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, figurant en annexe à sa résolution 45/199 du 21 décembre 1990,

Rappelant les résultats de toutes les grandes conférences des Nations Unies et réunions au sommet tenues depuis le début des années 90,

Réaffirmant la Déclaration du Millénaire¹, en particulier les objectifs et les engagements concernant le développement et l'élimination de la pauvreté,

Faisant valoir l'importance de plusieurs autres réunions axées sur le développement qui doivent avoir lieu sous l'égide des Nations Unies dans les deux prochaines années, notamment la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental, la session extraordinaire de l'Assemblée générale chargée d'examiner le problème du virus de l'immunodéficience humaine et du syndrome d'immunodéficience acquise sous tous ses aspects et d'y faire face, la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, l'examen décennal de la mise en œuvre des textes issus de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et la session extraordinaire de l'Assemblée

¹ Résolution 55/2.

générale consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de l'application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II),

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général², ainsi que le projet de texte relatif à une stratégie internationale de développement pour la première décennie du nouveau millénaire présenté par le Secrétaire général³,

1. *Regrette* que les consultations prévues dans la résolution 54/206 en date du 22 décembre 1999 n'aient pu se tenir;

2. *Décide* de reporter l'élaboration d'une nouvelle stratégie internationale de développement jusqu'au moment où lesdites consultations auront eu lieu;

3. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-septième session le point des difficultés et des contraintes ainsi que des progrès de la réalisation des grands buts et objectifs de développement adoptés par les Nations Unies au cours des années 90;

4. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-sixième session la question subsidiaire intitulée «Développement durable et coopération économique internationale: respect des engagements et application des politiques convenus dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et application de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement».

*87^e séance plénière
20 décembre 2000*

² A/55/209.

³ A/55/89-E/2000/80.